



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

N/Réf : 540/92/CDA/03/...../R.B/2025.

2536

COMMUNIQUE RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DES ENTREPOTS SOUS DOUANE PRIVES EXERCICE 2026.

Il est porté à la connaissance des concessionnaires et des services gestionnaires des entrepôts sous douane privés que le dépôt et le traitement des dossiers de demande de renouvellement de leur agrément sont organisés comme suit :

- Du 1^{er} au 31 octobre 2025 : dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément par les concessionnaires ;
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 : traitement des dossiers de demande de renouvellement et d'éventuels recours par les services techniques gestionnaires des entrepôts.

L'Administration douanière saisit cette occasion pour informer tous les concessionnaires qu'aucun dossier de demande de renouvellement d'agrément d'entrepôt sous douane privé ne sera reçu après le 31 octobre 2025.

La Direction des services douaniers et e-business est chargée d'assurer le suivi de la mise en application de la présente note.

Fait à Bujumbura, le 15/09/2025.

LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES

Reverien BAHATI.

